



# Jean-Louis FRETTI <sup>1</sup>

## Accompagnateur en Montagne

Diplômé d'État

Membre de la compagnie des accompagnateurs en montagne  
Massif des Vosges

[www.rando-vosges.com](http://www.rando-vosges.com)

### Randonnée dans le haut Atlas marocain. Traversée du haut Atlas Du 17 au 24 avril 2010 6 jours 7 nuits

Voyage au cœur d'une des vallées du haut Atlas Marocain : la vallée du M'Goun. Notre randonnée nous mènera à un rythme doux de villages en villages, pour une découverte en profondeur de la vie berbère. Notre volonté est de vous faire découvrir des lieux hors du commun, de vous permettre de vivre une « expérience » en partageant au quotidien les réalités de la vie locale. La qualité et l'authenticité des relations humaines rendront ce séjour inoubliable.

**Accueil** : Marrakech aéroport de Menara le samedi 17 avril 2010.

**Dispersion** : Marrakech aéroport de Menara le samedi 24 avril 2010.

**Composition du groupe** : de 8 à 12 personnes environ.

**Tarif**: 495 Euros par personne. Groupe de 12 personnes Départ garanti à partir de 8 personnes supplément de 60 € de 8 à 10 participants.

**Chèques vacances acceptés.**

#### Le tarif comprend :

- L'encadrement par un accompagnateur en montagne, diplômé d'état.
- L'assistance de muletiers et d'un cuisinier.
- Le matériel de cuisine.
- Les repas et les nuitées dans les gîtes et hôtels.
- Le portage des sacs de voyage d'étapes en étapes par des mules.
- Les transferts locaux en minibus ou 4x4 au départ et retour à l'aéroport de Marrakech.

#### Ne comprend pas :

- Le vol Marrakech aller/retour.
- les 2 repas à Marrakech.
- Les Boissons (eau durant le trek)
- Assurance annulation, frais médicaux, rapatriement.

#### Inscription :

- Votre participation est enregistrée à réception de celle ci accompagnée d'un acompte d'un montant de 200 €. Facture dès la validation du séjour. Solde au plus tard 21 jours avant le départ.
- Possibilité de souscrire une assurance annulation proposée par le syndicat des accompagnateurs et Europ assistance (3 % du prix du séjour).
- Les chèques sont conservés jusqu'à la confirmation du séjour. Au plus tard trois semaines avant de départ. En cas d'annulation ils sont restitués. (Voir les conditions générales de vente des séjours jointes)

Jean-Louis FRETTI 11 rue du lait 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE  
Tel/Fax: 03 29 23 17 87 . Mobile : 06 70 55 73 37  
Siret N°44490841200026 - APE 926 co RCP: MMA CONTRAT N°5630 300  
DDJS : 05400ED0073 - Habilitation tourisme : HA 088-05-004



# Jean-Louis FRETTI <sup>2</sup>

## Accompagnateur en Montagne

Diplômé d'État

Membre de la compagnie des accompagnateurs en montagne  
Massif des Vosges

[www.rando-vosges.com](http://www.rando-vosges.com)

### Le séjour :

**Niveau** : Accessible à tous randonneurs réguliers, sans difficultés particulières, la première étape est toutefois un peu sportive avec une dénivelée de 1000 mètres. Environ 5 à 7 h de marche par jour (selon le niveau du groupe) à un rythme **lent et régulier**. Sachez qu'en temps qu'accompagnateur j'ai sous ma responsabilité toutes les personnes du groupe et je serais plus attentif et à l'écoute de ceux qui éprouvent le plus de difficultés, je réglerai la cadence en fonction du marcheur le plus lent.

**Santé** : Il est conseillé d'être à jour pour les vaccins classiques (diphtérie, tétanos, polio, typhoïde).  
**Contre indication** : **Diabète, Asthme, vertiges.**

**Formalités** : Passeport valide + 6 mois après la date du retour.

### La Randonnée :

- Jour 1 Accueil . Prise en charge à l'aéroport de Marrakech - Ménara à votre descente d'avion. Nuit à l'hôtel.
- Jour 2 : transfert par minibus ou 4x4 à Eskatafen , Installation dans un gîte.
- Jour 3 : 5 heures de marche environ. Bivouac à Talat
- Jour 4 : 5 heures de marche. Bivouac à Tarzout
- Jour 5 : 5 heures de marche environ dans les gorges .Bivouac à Tiganimin.
- Jour 6 : 5 heures de marche environ dans les gorges .Bivouac à Bou Taghrar.
- Jour 7 : Transfert à Marrakech par minibus ou 4x4 .
- Jour 8 : transfert à l'aéroport.

## EQUIPEMENT

L'ensemble de vos bagages doivent être répartis dans deux sacs : 1 sac à dos et 1 sac de voyage (sac de sport souple ou sac marin. Si possible, pas de valise).

### **1. Le sac à dos**

C'est le sac que vous portez pendant le trekking (de 35/40 litres environ) il contient le nécessaire de la journée. Sur place je vous indiquerai ce que vous devez prendre pour chaque étape. Vous pouvez également utiliser ce sac dans l'avion.

### **2. Le sac de voyage**

C'est le sac qui voyage dans la soute de l'avion. Durant le trekking, il contient les affaires que vous n'utilisez pas en journée. Transporté par les mules, vous le retrouvez à l'étape le soir. Le poids de ce sac ne doit pas dépasser 15 kg/20 kg. **La poussière est envahissante**, n'hésitez pas à bien protéger les vêtements propres, notamment ceux pour le retour .possibilité de les laisser à Marrakech.

### **Liste du matériel personnel à emporter pour le trekking :**

Nous serons généralement en altitude, le soleil y est très mordant. Il faudra se protéger, Privilégiez les pantalons longs en toile légère et les chemises fines et amples. Pensez aux crèmes de protection et après soleil ! Nous sommes en montagne, il peut faire frais, notamment en soirée. La pluie est rare mais possible en toute saison.

- Un bonnet et un **chapeau pour le soleil**
- Un foulard, chèche, Bonnet

Jean-Louis FRETTI 11 rue du lait 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE  
Tel/Fax: 03 29 23 17 87 . Mobile : 06 70 55 73 37  
Siret N°44490841200026 - APE 926 co RCP: MMA CONTRAT N°5630 300  
DDJS : 05400ED0073 - Habilitation tourisme : HA 088-05-004



# Jean-Louis FRETTI <sup>3</sup>

## Accompagnateur en Montagne

Diplômé d'État

Membre de la compagnie des accompagnateurs en montagne  
Massif des Vosges

[www.rando-vosges.com](http://www.rando-vosges.com)

- T shirts à manche courte et manche longue
- Un sweat et une fourrure polaire
- Une veste de montagne **chaude** et imperméable avec capuche, Une cape de pluie
- Un pantalon de marche ample
- Un short pas trop court
- Des chaussettes
- Des chaussures de marche montantes pour une bonne tenue de la cheville.
- **Une paire de chaussures qui vous permettrons de marcher dans l'eau (baskets, pataugas)**
- Une paire de sandale (pour le bivouac)
- Un sac de couchage de bonne qualité une couverture de survie peut compléter le duvet.

### Divers :

- De très bonnes lunettes de soleil.
- Une lampe frontale ou de poche.
- **Des bâtons de marche vivement conseillés.**
- Une trousse de toilette (attention au poids)
- Un maillot de bain (si toutefois ...)
- Du papier toilette et un briquet pour le brûler
- Des serviettes humidifiées (type lingettes, très utiles)
- Une gourde (l'eau en bouteille sera achetée au quotidien, la gourde est donc facultative).
- Une aiguille et du fil.
- Une petite pharmacie : crème solaire visage et lèvres, élastoplast et double peau, antidiarrhéique, collyre, antalgique, antibiotique à spectre large, Pince à épiler.

Appareil photos pour vos souvenirs ! Attention, après Marrakech, aucune possibilité de recharger vos accus, Pensez y.



# Jean-Louis FRETTI <sup>4</sup>

## Accompagnateur en Montagne

Diplômé d'État

Membre de la compagnie des accompagnateurs en montagne  
Massif des Vosges

[www.rando-vosges.com](http://www.rando-vosges.com)

### Conditions générales de vente des séjours

**Participants :** Les randonnées en week-end et séjours sont vendus sur la base d'un nombre minimum de participants indiqués sur la fiche descriptive. Selon le cas 4, 6, 8 ou 12 participants minimum. Le programme est établi à l'année et peut être modifié ainsi que les tarifs. Il n'a pas valeur contractuelle.

Les chèques d'acompte sont conservés jusqu'à validation de l'activité. Si le séjour est annulé, au minimum 21 jours avant la date du départ, et 7 jours pour les week end. Ils sont restitués sans que l'intéressé ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. Il peut être proposé de maintenir le séjour contre un supplément qui varie selon le nombre de personne et le type de séjour. Lorsque le séjour est validé, les chèques sont débités, le participant reçoit alors une facture, faisant office de reçu pour l'acompte. Le règlement est exigible à réception et au plus tard 21 jours avant le début du séjour. En cas d'inscription à moins de 21 jours, la totalité du prix sera versée dès la réservation.

**Inscription :** Elle est effective à la réception de la fiche d'inscription accompagnée de l'acompte correspondant au minimum à 30 % du prix du séjour ou de la somme indiquée.

**Assurance annulation et interruption de séjour :** A l'inscription, il est proposé une assurance annulation et interruption de séjour. Elle est assurée par le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (SNAM) sous couvert de Europ Assistance. Les documents et conditions sont transmis avec la facture et visibles sur le site web [www.rando-vosges.com](http://www.rando-vosges.com). Pour le cas où le participant ne précise pas clairement sur la fiche d'inscription son désir de prendre ou non l'assurance, il est considéré qu'il ne la souhaite pas.

**Conformément au texte d'application de la loi du 13/07/92 de la vente de voyages et de séjours.** Si vous devez annuler votre participation Prévenez-nous immédiatement par lettre recommandée. Je me charge de signaler l'annulation à l'assurance.

#### Barème général annulation de Voyage :

Il vous sera retenu :

**Le montant de l'acompte dès que le séjour est validé. (Date de l'émission de la facture) en cas de désistement pour une raison personnelle ne relevant pas des conditions de prise en charge de l'assureur (Europ assistance)**

**De 30 à 21 jours avant le départ :** 50 % moins le montant de la prime d'assurance

**A, moins de 21 jours :** 100 % du montant total du séjour.

Le contrat d'assurance annulation n'intervient pas à moins de 30 jours, nous vous remboursons moins les frais d'annulation selon le barème ci-dessus.

Si vous avez souscrit un contrat d'assurance, les frais d'annulation seront pris en charge après l'acceptation de votre dossier par **Europ assistance**. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à condition que vous ayez payé l'intégralité des sommes dont vous êtes redevables. Dans le cas contraire, nous bloquons la procédure et vous perdrez les sommes déjà versées.

#### Barème spécifique :

Les frais d'annulation pourront être majorés si les frais engagés en votre nom sont supérieurs au barème général. La facture décrira tous les éléments.

Pour le cas où le séjour est maintenu sous réserve d'un supplément, ce dernier sera exclu des remboursements de ligne de crête.



# Jean-Louis FRETTI <sup>5</sup>

## Accompagnateur en Montagne

Diplômé d'État

Membre de la compagnie des accompagnateurs en montagne  
Massif des Vosges

[www.rando-vosges.com](http://www.rando-vosges.com)

### **Si vous devez interrompre votre voyage :**

Si vous avez souscrit un contrat, l'assurance procédera au remboursement selon les conditions du contrat. Toute interruption volontaire de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement. Aucun remboursement ne pourra être exigé pour niveau insuffisant et compromettant la sécurité du groupe.

### **Nous devons annuler un départ...**

Le séjour sera intégralement remboursé, sans indemnités, si un séjour doit être annulé pour quelque motif que ce soit. Vous serez prévenu au plus tard

- 7 jours avant le départ pour les activités sur un week-end

- 21 jours avant le départ pour les voyages

Assurance médicale et rapatriement : Chaque participant doit souscrire l'assurance à titre individuel. Et fournir les documents relatifs avant le début du séjour.

### **Parce qu'il n'y a pas assez d'inscrits**

Soit le séjour est maintenu moyennant un supplément **de prix unanimement accepté par les participants.**

Soit nous vous remboursons intégralement les sommes versées, sans aucune indemnité compensatoire.

**Difficultés:** Le programme est modulable selon la forme le niveau des participants et la météo.

Les randonnées, sauf précisions sur la fiche technique, ou demande particulière, sont classées public randonneur adulte.

Les itinéraires se déroulent uniquement en moyenne montagne. Le Rythme de marche est obligatoirement celui du participant le plus faible.

Aucun participant n'est autorisé à quitter le groupe. Le cas échéant, il engage sa propre responsabilité. Après une mise au point avec l'intéressé,

L'accompagnateur peut prendre la décision d'exclure le participant qui par son comportement se met en danger ou met en danger tout autre membre du groupe. Aucune indemnité ne pourra être exigée.

**Rôle de l'accompagnateur lors du séjour :** L'accompagnateur gère seul la cadence de marche, les pauses l'itinéraire et les difficultés journalières. Il s'adapte à la capacité des participants. Il peut être amené à modifier la longueur et le nombre des étapes. Il a à sa charge la sécurité du groupe et le bon déroulement du séjour, ses décisions ne sont pas contestables.

**Droit à l'image :** Lors des activités des photographies pourront être prises à des fins de promotion des randonnées et séjours de Ligne de crête. Toute personne qui ne souhaite pas être prise en photo, ou filmée devra le signaler à l'accompagnateur au plus tard au début de l'activité. Le participant à tout loisir de l'indiquer sur la fiche d'inscription de façon manuscrite.

### **Responsabilité civile**

Conformément à la réglementation, nous sommes assurés en responsabilité civile professionnelle d'habilitation tourisme : Ceci ne se substitue pas à la responsabilité civile individuelle que chaque participant doit avoir.

### **Responsabilité**

Ligne de crête ne se substitue pas à la responsabilité individuelle du client qui doit se charger de toutes ses formalités de police, sanitaires et douanières avant le départ et pendant toute la durée du voyage. Aucun remboursement ne pourra être exigé pour tout retard, négligence de votre part

Jean-Louis FRETTI 11 rue du lait 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE

Tel/Fax: 03 29 23 17 87 . Mobile : 06 70 55 73 37

Siret N°44490841200026 - APE 926 co RCP: MMA CONTRAT N°5630 300

DDJS : 05400ED0073 - Habilitation tourisme : HA 088-05-004



# Jean-Louis FRETTI <sup>6</sup>

## Accompagnateur en Montagne

Diplômé d'État

Membre de la compagnie des accompagnateurs en montagne  
Massif des Vosges

[www.rando-vosges.com](http://www.rando-vosges.com)

entraînant une impossibilité de départ. Les personnes de nationalité étrangère doivent s'informer des formalités administratives et sanitaires auprès de l'ambassade concernée.

**Ligne de crête**, intermédiaire entre le client et les prestataires de services (transporteurs locaux, hôteliers,) ne saurait être confondu avec ces derniers qui en tout état de cause conservent leur responsabilité propre. Le transporteur est notamment responsable des dommages, vol ou retard des bagages. C'est auprès de lui que vous devez effectuer la déclaration.

**Transport sur le lieu de départ de la randonnée et retour** : Les randonnées sont organisées à partir du point de départ indiqué sur le descriptif. Il appartient à chaque participant de prendre ses dispositions pour se rendre au départ par tout moyen de transport à sa convenance (Véhicule personnel, train, avion)

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion du transport aérien sont régies par les dispositions de la convention de Varsovie ou la réglementation locale régissant les transports selon la loi du pays concerné. Nous ne pouvons être tenus pour responsables des modifications d'horaires ou d'itinéraires, du changement d'aéroport provoqués par des événements extérieurs, tels que grèves, incidents techniques, surcharges aériennes, intempéries. Le retard éventuel subi ne pourra entraîner aucune indemnisation. Les frais éventuels (taxi, hôtel, parking, billet de train...) resteront à votre charge.

Chaque client doit se conformer aux consignes de l'accompagnateur, lequel ne pouvant être tenue responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative imprudente.

### **Changement de programmes**

Vu le caractère particulier de nos voyages, des changements de programme peuvent survenir en fonction de la forme des participants, des conditions de la montagne, des acquis techniques... et ne peuvent faire l'objet de remboursements ou indemnités. L'accompagnateur est seul juge pour modifier le programme prévu pour votre sécurité. Si le raid doit être interrompu et qu'aucun programme de remplacement n'est possible (après décision unanime des participants), vous bénéficierez d'un avoir valable 1 an sur l'ensemble du catalogue, égal à la valeur des prestations non consommées. Aucun remboursement ne sera fait.

### **Litige**

Toute réclamation devra être adressée à Ligne de crête, par lettre recommandée, au plus tard 20 jours suivant la date de retour du voyage, avec les pièces justificatives. Tout litige pouvant résulter des présentes conditions sera du ressort du tribunal de commerce d'Epinal.



**Jean-Louis FRETTI** <sup>7</sup>  
**Accompagnateur en Montagne**

Diplômé d'État

Membre de la compagnie des accompagnateurs en montagne  
Massif des Vosges

[www.rando-vosges.com](http://www.rando-vosges.com)

## Fiche d'inscription

(A PHOTOCOPIER SI BESOIN)

**Séjour : MAROC : Traversée du haut Atlas**

**Dates : Du 17 au 24 avril 2010**

Nom:.....

Prénom :.....

Adresse : .....Code postal.....Ville :

N°Téléphone :.....

Portable :..... E-mail : \_\_\_\_\_

Je désire participer au séjour proposé dont le montant des frais est de **495,00 €** par personne.

**Je verse un acompte de pré-inscription, soit 200 €.**

N°du chèque:..... (Chèques à l'ordre de **Ligne de crête**, débitée  
**uniquement après la validation du séjour**).

- Je déclare avoir pris connaissance de la fiche technique jointe et des conditions générales de ventes et en accepte le principe.
- Je reconnais le droit à l'accompagnateur de modifier la longueur et la difficulté des itinéraires proposés s'il juge que les capacités du groupe le justifient ou si les conditions de sécurité ne sont pas satisfaisantes (mauvaise météo, retard sur l'horaire, participants fatigués ou blessés, etc...)
- Je m'engage à respecter les consignes de sécurité qui me seront imposées.
- Je souhaite souscrire une assurance annulation proposée par le syndicat des accompagnateurs en montagne (3 % du prix du séjour) : oui non \*Rayez la mention inutile ; les documents vous seront remis à la confirmation du séjour
- Je déclare être en bonne condition physique et ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique de la randonnée.

Date:

Signature: